

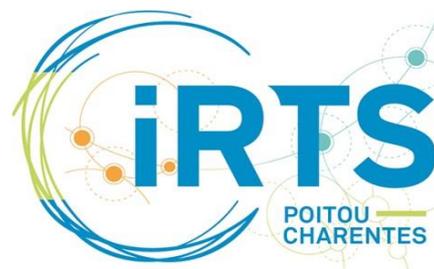
CERTIFICAT DE SPECIALITÉ AES

Accompagnement à l'éducation inclusive et la vie ordinaire

Diplôme d'État – Niveau 3 (CAP, BEP)

(ex Accompagnant d'élèves en situation de handicap)

Pour les demandeurs d'emploi et salariés



Cette formation s'adresse uniquement aux demandeurs d'emploi ou professionnels en poste déjà diplômés du DE AES sur une autre spécialité, du Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique (AMP), du diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) ou de la Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD) souhaitant obtenir un certificat sur la spécialité « Accompagnement à l'éducation inclusive et la vie ordinaire ».

L'accompagnant éducatif et social réalise **une intervention sociale au quotidien** visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il **prend en compte les difficultés** liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour **permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.**

Il **accompagne les personnes tant dans les actes essentiels** de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il **veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie** d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Spécialité « Accompagnement à l'Éducation Inclusive et la Vie Ordinaire »

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétaire pédagogique : Birgit Gibert

05 49 37 76 60

aes@irts-pc.eu



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

INSCRIPTIONS

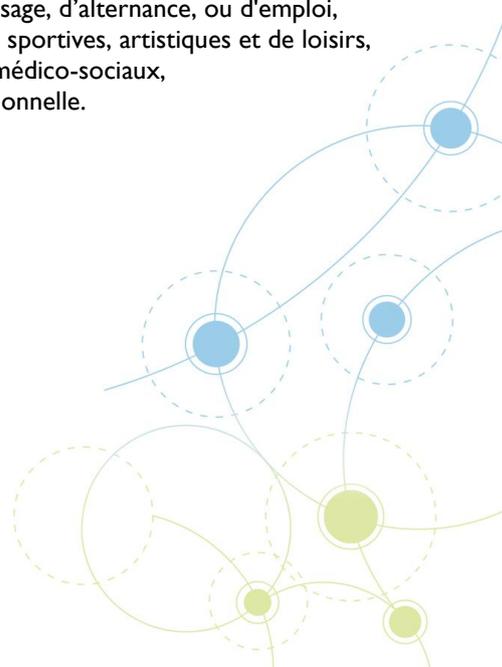
Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet :

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

Lieux d'exercices

Les principaux lieux d'intervention sont les :

- Structures d'accueil de la petite enfance,
- Établissements d'enseignement et de formation,
- Lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi,
- Lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs,
- Établissements et services médico-sociaux,
- Lieux de formation professionnelle.



CERTIFICAT DE SPECIALITÉ AES

Accompagnement à l'éducation inclusive et la vie ordinaire

Diplôme d'État – Niveau 3 (CAP, BEP)

(ex Accompagnant d'élèves en situation de handicap)

Pour les demandeurs d'emploi et salariés



La formation

Durée de la formation : 322 h

- 147 h de formation théorique
- 175 h de formation pratique sur site qualifiant

Objectifs et contenu :

Acquérir les compétences des quatre domaines de compétence suivants :

- **DC1** : Se positionner comme professionnel dans le champ du travail social
- **DC2** : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- **DC3** : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- **DC4** : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Approche pédagogique

La formation met l'accent sur l'adaptation au poste d'accompagnant auprès de jeunes en situation de handicap sur des temps scolaires et périscolaires : par exemple, intervention dans les équipes de SESSAD, en unité localisée pour l'inclusion scolaire ; intervention dans le champ du handicap et notamment en IME et ITEP ; compréhension des besoins de certains publics parmi lesquels les enfants présentant des troubles du spectre autistique en lien avec les recommandations des bonnes pratiques.

Les contenus de formation sont adaptés au groupe en formation en fonction des besoins et de la réalité du territoire.

Lieu de formation

Poitiers, Niort, Parthenay, Saintes, La Rochelle et La Couronne

Sous réserve d'un nombre suffisant de stagiaires inscrits à la formation pour l'ouverture d'un ou plusieurs groupes.

Autres lieux possibles sur les quatre départements (ex Poitou-Charentes) en fonction de la demande.

Durée

4 mois en alternance (formation en centre de formation et pratique professionnelle)

L'examen

Pour l'obtention de la spécialité, il sera demandé la production d'un dossier de pratique professionnelle de 10 à 15 pages à l'appui du stage.

Les conditions d'accès à la formation

Les candidats doivent être titulaires, soit :

- Diplôme d'État Aide Médico-Psychologique
- Diplôme d'État Auxiliaire de Vie Sociale
- Mention Complémentaire « Aide à Domicile »

Le candidat devra renseigner le Dossier d'inscription présent sur le site internet et prendre contact avec le Secrétariat Pédagogique pour la planification d'un entretien de positionnement professionnel.

Un entretien de positionnement

Durée : 30 min

L'entretien de positionnement est basé sur le réalisme du projet, la motivation en termes d'évolution professionnelle et les démarches engagées (recherche d'emploi, recherche de terrain de stage).

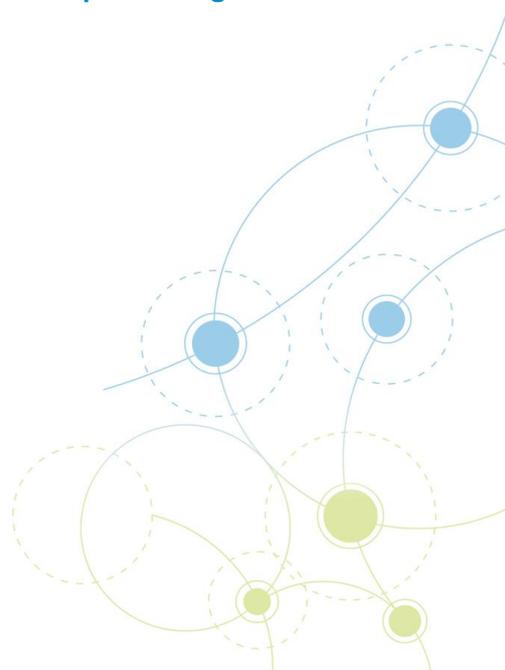
Informations et inscriptions

Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou l'organisme auprès duquel l'employeur cotise pour la formation de ses salariés. Les salariés peuvent également demander un CPF de Transition Professionnelle.

Pour les demandeurs d'emploi, le coût de la formation peut être pris en charge dans le cas d'un CPF. D'autres possibilités peuvent être étudiées avec un Conseiller en Insertion.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de l'IRTS Poitou-Charentes :

www.irts-nouvelle-aquitaine.org



Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex

05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

